

**Quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (28 février au 1<sup>er</sup> mars 2005)**

**Note d'information sur la participation des ONG**  
**(Prière de consulter régulièrement**  
**<http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/english/news.htm>**  
**pour toute mise à jour)**

---

La Division pour la promotion de la femme souhaite à tous les participants des organisations non gouvernementales (ONG) la bienvenue à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (CSW49). Les dispositions prises pour les représentantes des ONG qui assistent à cette session sont les suivantes :

**PASSES ONU**

Les représentantes des ONG peuvent prendre leurs passes à l'entrée de visiteurs de l'ONU (Première Avenue et 46<sup>e</sup> rue).

Les ONG doivent toujours passer par l'entrée des visiteurs du Bâtiment de l'Assemblée générale, et elles doivent passer par les magnétomètres. Le premier jour de la session de la Commission, un magnétomètre sera réservé exclusivement aux représentantes des ONG qui assistent à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

Le bureau d'inscription sera situé sous le Pendule de Foucault, à l'entrée des visiteurs de l'Assemblée générale.

Le Bureau d'enregistrement de la Commission pour la promotion de la femme sera ouvert le

- 25 février (vendredi), 9 h 30 à 20 heures;
- 27 février (dimanche), 10 heures à 22 heures ;
- 28 février (lundi), 7 heures à 16 h 30 ;
- 1<sup>er</sup> mars (mardi) au 3 mars (jeudi), 9 heures à 16 h 30 ;
- 4 mars (vendredi), 9 heures à 12 h 30 ;
- 7 mars (vendredi) au 10 mars (jeudi), 9 heures à 16 h 40 ;
- 11 mars (vendredi), 9 heures à 12 h 30.

*NOTE: Le bureau d'enregistrement sera fermé tous les jours de 12 h 30 à 14 heures.*

Prière de présenter la Lettre de confirmation et une pièce d'identité avec photo au Bureau d'enregistrement. **Aucun passe ONU ne sera délivré sans la présentation d'une pièce d'identité avec photo.**

## **Passes spéciaux pour accès aux salles de conférence**

En raison du nombre important de délégations gouvernementales et d'organisations non gouvernementales qui participent à la 49<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, l'accès à la salle où se tient la réunion de la Commission de la condition de la femme sera limité (pour des raisons d'espace et de sécurité) tant pour les délégations que pour les ONG par un système de passes.

Le Service de sécurité de l'ONU a conseillé à la Division pour la promotion de la femme d'allouer à chaque organisation enregistrée deux « passes spéciaux » transférables nécessaires pour avoir entrer dans les salles d'accès limité. Il est donc important que chaque personne, y compris les personnes en possession de passes du Conseil économique et social valides toute l'année, s'inscrive pour la session de la Commission de la condition de la femme. Ces passes seront distribués aux deux premières représentantes de toute organisation se présentant au bureau d'enregistrement de la Division pour la promotion de la femme. Ce sera aux organisations elles-mêmes de décider qui utilisera ces passes pour les différentes réunions de la Commission de la condition de la femme.

Prière de noter que les sièges de ces « salles d'accès limité » ne sont pas numérotés et que les détenteurs de passes les occuperont au fur et à mesure de leur arrivée. Nous surveillerons constamment la situation afin de voir si les passes seront nécessaires pour toute la durée de la session de la Commission de la condition de la femme.

Pour les réunions qui se dérouleront dans la Salle de l'Assemblée générale, le Service de sécurité de l'ONU a mis au point un système de billetterie. Il y a 280 sièges pour les représentantes des ONG. Les billets pour la séance d'ouverture (le 28 février) seront distribués au bureau d'enregistrement de la Division pour la promotion de la femme, un par organisation et dans l'ordre d'arrivée. Les billets des autres réunions se déroulant dans la salle de l'Assemblée générale seront distribués par la Section des ONG de la Division d'appui et de coordination du Conseil économique et social les jours mêmes des manifestations (les 1, 2 et 7 mars) à partir d'un bureau situé près du bureau d'enregistrement de la Division pour la promotion de la femme.

Pour les personnes qui n'auront pas accès aux réunions officielles, il été demandé de mettre à la disposition des délégués et des ONG une salle auxiliaire munie d'écrans de télévision pour toutes les réunions pendant la première semaine. Cela se fera chaque fois qu'une salle sera disponible, mais il ne faut pas oublier que d'autres réunions auront lieu durant cette même semaine. La Salle de conférence 2 sera la salle auxiliaire lorsque la plénière se tiendra dans la salle de l'Assemblée générale ; la Salle de conférence 1 sera la salle auxiliaire lorsque la plénière se tiendra dans la Salle de conférence 2 pendant la première semaine ; le 8 mars, la 1 Salle de conférence pourra servir de salle auxiliaire de 9 heures à 13 heures.

Prière de s'informer de tout changement éventuel de salle. Les sièges dans la salle auxiliaire ne sont pas numérotés et seront occupés par les premiers arrivés.

Par ailleurs, un grand nombre d'autres manifestations est prévue dans le bâtiment de l'ONU. Nous espérons que les délégués et les ONG qui ne seront pas en mesure d'assister aux réunions officielles ou qui n'auront pas accès à la salle auxiliaire y assisteront. Une liste des manifestations se déroulant à l'extérieur du bâtiment de l'ONU sera également disponible.

Prière de noter que les passes de l'ONU doivent être portés de manière à être constamment visibles.

## **PARTICIPATION DES ONG**

Selon la disponibilité des places (voir passes spéciaux) les représentantes des ONG pourront assister à toutes les réunions de la Commission.

Les demandes faites par les ONG en vue de prendre la parole lors du débat général seront portées à l'attention de la Secrétaire de la Commission afin d'être incluses dans la liste des orateurs. La présidente décide à qui donner la parole en fonction du temps disponible, les délégations gouvernementales ayant la priorité. Les représentantes des ONG sont donc encouragées à préparer des déclarations communes, et la préférence sera accordée aux orateurs qui prendront la parole au nom de plusieurs organisations. Prière d'avertir suffisamment à l'avance Mme Wenyan Yang (212-963-4714) si vous souhaitez prendre la parole.

Pendant les tables rondes sur les domaines thématiques, les représentantes des ONG se verront donner la possibilité de prendre la parole. Les représentantes des ONG qui souhaitent participer à ces tables rondes doivent communiquer leurs noms à Mme Wenyan Yang 24 heures avant le début d'une table ronde. La préférence sera accordée aux personnes prenant la parole au nom d'un certain nombre d'organisations ou de groupes. Les représentantes des ONG choisies pour prendre la parole prendront place dans une section qui leur sera réservée. Leurs interventions devraient être brèves et ne pas dépasser les trois minutes.

## **REUNIONS DES ONG**

La Salle de conférence A a été réservée aux représentantes des ONG pour des réunions et des ateliers. Une photocopieuse y a été installée à l'intention des représentantes des ONG qui assistent à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Le papier ne sera pas fourni, et il est demandé aux représentantes des ONG d'apporter leur propre papier (taille américaine) car du papier de toute autre dimension bloquera la machine. La photocopieuse, les ordinateurs et les imprimantes ne peuvent pas être utilisés pendant que des réunions et des ateliers ont lieu dans la salle.

Des séances d'information quotidiennes auront lieu dans la Salle de conférence 2 à l'intention des participantes des ONG de 9 heures à 9 h 45. Il n'y aura pas de séance d'information les 28 février et 8 mars.

Les ONG qui mènent les ateliers ou co-organisent des manifestations dans les bâtiments de l'ONU sont priées de respecter rigoureusement l'emploi du temps afin que le programme suivant puisse commencer sans délai. De même, la séance d'information quotidienne du matin doit se terminer à 9 h 45 au plus tard et la salle doit être préparée pour la réunion officielle suivante. Les manifestations se déroulant à l'heure du déjeuner doivent se terminer à 14 h 45.

Pour plus de renseignements sur les réunions et les ateliers, voir l'emploi du temps ci-joint. Toute demande de changements dans les manifestations prévues à l'intérieur de l'ONU doit être adressée à Michele Burger (1-212-963 3154). Les changements seront affichés sur le tableau d'affichage de la salle de conférence A. Un calendrier quotidien des manifestations sera distribué au bureau d'enregistrement et lors des séances d'information quotidiennes tenues chaque matin en salle de conférence 2. Seuls les changements à apporter au calendrier reçus chaque jour avant 13 heures seront indiqués dans l'emploi du temps du lendemain.

Un nombre limité d'exemplaires de documents officiels de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme a été réservé à l'intention des représentantes des ONG. Ces documents se trouveront dans la salle de conférence A. Les représentantes des ONG sont priées de prendre un seul exemplaire de chaque document officiel par organisation. Les représentantes des ONG sont priées de ne pas demander de documents officiels aux centres de documentation situés dans la zone des salles de conférence, car ces centres ne sont pas autorisés à distribuer des documents aux ONG.

Nota bene : le deuxième étage du Church Centre Building au coin de la 44<sup>e</sup> rue et de la Première Avenue a été réservé à l'intention des représentantes des ONG du Comité des ONG sur la condition de la femme qui assistent à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Cet espace devrait être utilisé chaque fois que possible.

## **CALENDRIER ET PROGRAMME**

La séance inaugurale le matin du 28 février et la plénière de haut niveau les 1, 2 et 7 mars de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale. Les deux tables rondes parallèles qui auront lieu dans l'après-midi du 28 février se dérouleront dans la salle du Conseil économique et social et dans la salle du Conseil de tutelle, tandis que toutes les autres réunions auront lieu dans la salle de conférence 2. La session de la Commission aura lieu

en principe tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Toutes les participantes devraient être sur leur siège à 10 heures et à 15 heures sonnantes.

Les salles de conférence sont situées au sous-sol du Bâtiment des conférences. Les représentantes des ONG munies de passes valides seront admises dans la zone des salles de conférence par les portes se trouvant près de la Librairie des Nations Unies et du Bureau de poste, au sous-sol (les escaliers menant au sous-sol sont à côté de la zone d'enregistrement). Il faut traverser le corridor et tourner à gauche pour arriver aux salles de conférence (il y a un café sur la droite). Pour les représentantes qui doivent prendre les ascenseurs, ceux-ci sont situés sur la gauche de l'entrée des visiteurs, derrière les portes en verre du bureau des guides.

Le Journal des Nations Unies est une publication quotidienne. On y trouvera le programme quotidien des réunions officielles des Nations Unies et diverses annonces. La Division pour la promotion de la femme et la Secrétaire de la Commission de la condition de la femme publieront également chaque jour et conjointement le programme des manifestations. On peut également obtenir ces renseignements lors des séances d'information quotidiennes tenues à l'intention des ONG.

### **AUTRES INSTALLATIONS**

Il y aura sur le parvis une tente avec des tables et des chaises où les participantes pourront boire et se restaurer. Les participantes sont encouragées à utiliser cet espace car il est interdit de boire ou de manger dans la zone des salles de conférence, et les corridors et voies de passage doivent rester dégagés pour des raisons de sécurité.

Un dispensaire sera installé dans la salle CB31 pendant la session de la Commission de la condition de la femme pour fournir les premiers secours en cas d'urgence.

### **RAPPELS**

**Aucune manifestation n'est autorisée sur le site des Nations Unies.**

Le bâtiment des Nations Unies est un bâtiment non fumeur.

Il est interdit de consommer ou d'apporter de la nourriture ou des boissons dans les salles de conférence, y compris dans la Bibliothèque de l'auditorium Dag Hammarskjöld.

Aucun article ne peut être vendu sur le site des Nations Unies.

Aucun bagage n'est autorisé sur le site des Nations Unies tel que bagage à main, sacs à dos, etc.

Aucun article ne peut être posé sur des murs, des portes ou des surfaces peintes par quelque moyen que ce soit. Un tableau d'affichage sera réservé à cet effet en salle de conférence A.

L'ONU décline toute responsabilité si des articles sont endommagés ou volés.

Une coopération pleine et entière est attendue avec le Service de sécurité de l'ONU.

Prière de ne pas déplacer les tables et les chaises dans la cafétéria pour tenir des réunions spontanées. La cafétéria est réservée uniquement à la restauration.